

## **Avis sur le Bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011**

### **Déclaration du groupe CGT au CESR Midi-Pyrénées**

**Lue par M. Jacky GAILLAC**

Madame la conseillère régionale, représentant le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESR,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Notre assemblée est appelée aujourd'hui à se prononcer sur le bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011.

Ce qui, a priori, ne devait être qu'un avis sur le bilan intermédiaire d'avancement d'un plan quadriennal, élaboré par la région, se trouve aujourd'hui confronté à des évolutions de l'environnement politique, économique et social qui dépassent largement les compétences de la région.

S'il agrée globalement cet avis, le groupe CGT tient à revenir en particulier sur quelques points précis qui modifient ou infléchissent la donne initiale.

Tout d'abord, concernant la formation professionnelle initiale :

Si l'on peut saluer l'effort important de la région sur la rénovation ou la construction d'établissements de formation, permettant ainsi d'avoir à ce jour une certaine avance sur les prévisions, on peut aussi regretter que le Conseil Régional, dans son document soumis à avis, n'ait pas suffisamment dégagé les responsabilités de l'Etat dans la transformation du système de formation professionnelle initiale, notamment par la voie scolaire.

Dès le début de la période d'application du PRDF, l'Etat a mis en œuvre, en l'espace de deux rentrées scolaires, ce qui pour la CGT va s'avérer être une véritable bombe à retardement humaine et sociale, à savoir la transformation du cursus menant les jeunes vers le baccalauréat professionnel.

Le cursus en deux plus deux (deux ans BEP + deux ans bac pro) se voit transformé en un seul cycle de bac pro de trois ans, cassant ainsi le principe de progressivité d'acquisition des connaissances et des qualifications, et réduisant de près de 50% le volume horaire de certains enseignements, notamment généraux.

Couplé à une diminution drastique du nombre de spécialités et surtout du nombre global de places d'accueil en enseignement professionnel initial scolaire, cette politique d'Etat conduit et va conduire un nombre encore plus important de jeunes, parmi les plus fragiles socialement, à se tourner vers la voie de la formation par alternance au niveau V, ce qui n'était pas forcément le but recherché par le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé pour cinq ans en 2005, qui visait dans le développement de l'apprentissage une montée en puissance des niveaux supérieurs.

Le tissu industriel et commercial régional a-t-il les moyens d'accueillir plus de jeunes en contrat d'apprentissage (qui plus est avec des contrats de trois ans avec le « nouveau bac pro ») ? La CGT et d'autres acteurs économiques et sociaux en région pensent que non.

La CGT aurait souhaité un positionnement plus tranché du Conseil Régional sur ce dossier, le dit conseil ne pouvant pas se contenter de dénoncer un état de fait et de rappeler qu'il ne signe plus le conventionnement annuel de cette partie du PRDF avec l'Etat.

L'avis en préparation sur les sorties du système éducatif sans qualification, qui fera l'objet d'une plénière en octobre prochain, reviendra plus en détails sur ce point, véritable acte de désengagement de l'Etat de la formation professionnelle scolaire et, plus généralement, initiale.

Le groupe CGT note qu'il est fait référence au fonds régional dit « Qualification + », sensé renforcer la formation professionnelle des salariés mis en chômage partiel. Nous ne sommes pas signataires de cet accord cadre pour les raisons que nous rappelons ici :

- Absence de conditionnalités pour les entreprises
- Certifications professionnelles insuffisantes
- Pas d'évaluation financière et technique du dispositif par les salariés

Autant la CGT peut donner son accord pour avoir des politiques réactives permettant d'améliorer le sort des salariés touchés par le chômage partiel, autant nous trouvons ce dispositif insatisfaisant au sens qu'il ne repose sur aucune analyse critique du système et des causes de sa crise.

En ce qui concerne la VAE, nous réaffirmons qu'il serait opportun d'encourager son développement dans des secteurs professionnels diversifiés. A côté du secteur Sanitaire et Social, celui de l'Animation a un vrai besoin de professionnalisation.

Il faut promouvoir un usage de la VAE conforme à son esprit d'origine, à savoir la valorisation de l'expérience militante, dans les domaines associatifs, syndicaux ou politiques.

En conclusion et malgré les remarques qui viennent d'être énumérées, la CGT retrouve dans cet avis l'essentiel des idées qu'elle entend porter. En conséquence, le groupe CGT votera cet avis.

Je vous remercie.